

Arrondissement de :
Céret

N°2020/06

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

*Séance ordinaire du Conseil Municipal du quatre juin deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le conseil Municipal de la Commune de LAMANERE Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE*

**Objet : Vote
compte de
gestion
SERVICE EAU
2019**

Présents : Messieurs CAPALLERA Jean-Paul, FIGA Georges, JUANOLE Michel, Mesdames MARGALEF Marie-Andrée, MONIE Danielle, DEMOULIN Pierrette.

Nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
sept

*Formant la majorité des membres en exercice,
Absent : Néant.
Empêché : Néant.
Procuration : Néant.
Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.*

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
29 mai 2020

Rappelle que la comptabilité du Service des eaux de Lamanère est parallèlement et indépendamment tenue et présentée également par le Comptable Public, Trésorier à Arles-Sur-Tech, Monsieur BONAURE Jean-Philippe du 01/01/2019 au 31/12/2019.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29/05/2020

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du compte de gestion présenté par M. Le Comptable Public ;

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/06/2020

Constatant la concordance comptable de l'ensemble des opérations, régulièrement justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal du Service des Eaux de Lamanère, BP et DM pour l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion du Service des Eaux de Lamanère M49 présenté pour l'année 2019, par M. le Comptable Public visé et certifié conforme par le Maire, ordonnateur de la Commune, n'appelle ni observation, ni réserve.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

VOTE POUR : 7 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION: 0

PAR PUBLICATION
LE :

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom Nom

Lamanère, le 04 juin 2020

Le Maire,
Agnès PARAYRE

Accusé de réception Préfecture du
N°

REÇU LE :

18 JUIN 2020

SOUS-PREFECTURE
DE CÉRET

